

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/08/119

Objet : 119 - Marché n° VN24050 – Travaux d'ouvrage d'art – Voie verte CD 14 au lieu-dit "La Gréardière" sur la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société MARC SA,

Décide

De signer le marché n° VN 24050 - « Travaux d'ouvrage d'art – Voie verte CD 14 au lieu-dit "La Gréardière" sur la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende » avec la société MARC SA, domiciliée au 114 Rue des Fougères – 50110 TOURLAVILLE.

Le montant des prestations est de 82 567,60 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 13 août 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240813-DM202408119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/08/2024

Publication : 14/08/2024

Décision du Maire n°2024/08/119 du 13 août 2024

